

MAIRIE DE TILLE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Catherine MARTIN, Maire.

Présents : Catherine MARTIN, Daniel VANDENABEELE, Stéphanie CORDONNIER, Luc DEMONCHY, Claudine PETIT, Véronique VERSCHUEREN, Louysia LECHEVIN, Christophe BURDIN, Guillaume GAMAIN.

Absents excusés : Sandrine TANNIERE, ayant donné procuration à Louysia LECHEVIN Anaïs CAMUS, ayant donné procuration à Claudine PETIT Patrick BOYER, ayant donné procuration à Daniel VANDENABEELE, Bénédicte PREVOST ayant donné procuration à Catherine MARTIN.

Absents : Alexandre BONNARD et Rodolphe CHAPON.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

Madame Stéphanie CORDONNIER est désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25/02/2025

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025 a été transmis aux élus.

Madame PETIT signale une erreur de frappe page 2 : Il y a lieu de lire « 1 118 407.08 € » et non « 11 118407.08 € ».

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2025.

Contre	0
Abstention	0
Pour	13

2. Délibération instauration du régime indemnitaire police municipale (IFSE)

Madame le Maire indique qu'un agent de police municipale, Monsieur FILLETTE, a été recruté et intégrera les effectifs de la commune à compter du 2 avril 2025.

Elle rappelle que le régime indemnitaire des policiers municipaux a été modifié depuis le 1^{er} janvier 2025 et que le régime indemnitaire étant un élément indispensable pour pouvoir recruter un agent, il y a lieu de délibérer pour instaurer le nouveau régime indemnitaire avant l'arrivée du policier municipal.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) se compose d'une part fixe versée mensuellement dont le pourcentage varie en fonction du grade de l'agent :

- 33% pour les directeurs de police municipale
- 32% pour les chefs de service de police municipale
- 30% pour les agents de police municipale

Et d'une part variable versée en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent. Les plafonds sont fixés à :

- 9500 € pour les directeurs de police municipal
- 7000 € pour les chefs de service de police municipale
- 5000 € pour les agents de police municipale

Cette part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du montant. Les 50 % restant peuvent être versés en tout ou partie, annuellement.

Ces montants constituent des plafonds mais ne seront pas systématiquement versés.

Etant ici précisé que l'agent recruté relève de la catégorie agent de police municipale et que la commune a reçu un avis favorable de la part du CST le 6 mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer l'IFSE pour le service de police municipale.

Contre	0
Abstention	0
Pour	13

3. Délibération aides sociales

Madame le Maire expose qu'à la suite de la dissolution du CCAS, il appartient à la commune de venir en aide aux personnes dans le besoin qui en font la demande.

Une habitante de la commune a sollicité l'aide de la commune, elle vit seule avec ses 2 enfants et se trouve dans une très grande précarité, avec des loyers et factures

d'électricité impayées très conséquentes. Aussi, Madame le Maire propose que la commune vienne en aide à cette dame, au titre de l'aide sociale, à hauteur de 500 €.

Madame le Maire indique que la commune a été contactée par l'assistante sociale de cette dame.

Monsieur VANDENABEELE demande si la famille est toujours sur la commune.

Monsieur GAMAIN souhaite savoir comment l'aide sera attribuée. Madame le Maire lui répond que le versement se fera à ENEDIS.

Monsieur BURDIN s'interroge sur les solutions pour sortir de cette spirale difficile. Madame le Maire lui indique que c'est l'assistante sociale qui doit lui proposer des aides mais qu'elle la contactera pour connaître le suivi.

Madame PETIT demande si la commune paie l'intégralité de la facture ENEDIS. Madame le Maire informe que la commune n'en prendra en charge qu'une partie.

Monsieur VANDENABEELE indique qu'il est parfois possible d'obtenir un effacement de la dette. Madame le Maire confirme que si les gens font un dossier de surendettement, cela est possible.

Monsieur BURDIN demande s'il s'agit d'une situation conjoncturelle ou structurelle, pour éviter d'avoir régulièrement ce genre de demande.

Monsieur VANDENABEELE fait remarquer que certaines personnes ne cherchent pas à s'en sortir.

Monsieur GAMAIN souhaite savoir si les enfants sont scolarisés à Tillé. Madame le Maire lui répond par la négative.

Contre	0
Abstention	0
Pour	13

4. Informations diverses

Madame PETIT pose les questions de Madame CAMUS :

- Madame CAMUS souhaite savoir où en est-on du city-stade. Madame le Maire répond ne pas avoir avancé sur ce dossier.

- Madame CAMUS souhaite savoir pourquoi la végétation est si haute sur la RD203. Madame le Maire indique que c'est le département et le SMABT qui gèrent la RD203 et qu'elle leur a signalé. Même chose pour les déchets. Madame PETIT évoque aussi l'entrée sale de Tillé. Monsieur DEMONCHY intervient aussi pour Morlaine.

Monsieur BURDIN propose de communiquer à la population afin de dédouaner la responsabilité de la commune et qu'elle ne pense pas que le personnel ne nettoie pas. Il invoque une opération chez Isagri de nettoyage volontaire une fois par an. Mesdames PETIT et CORDONNIER rappellent que la commune le fait une fois par an avec les enfants.

Monsieur GAMAIN a entendu parler d'une ouverture de salle de sports sur Tillé. Madame le Maire répond qu'elle n'en a pas eu connaissance.

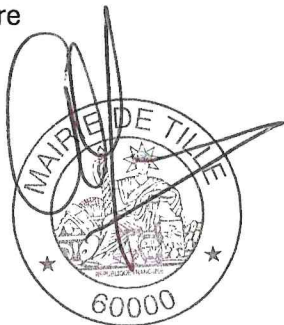
Monsieur GAMAIN évoque la présence des « Bolt » et VTC sur la commune et plus particulièrement sur le parking du gymnase. Madame le Maire lui répond que l'ASVP et elle-même verbalisent régulièrement. Un rappel à l'ordre a été fait au gardien du gymnase afin de fermer le parking après le départ de la dernière association le soir et le week-end. Même consigne donnée au club de football.

Monsieur BURDIN évoque la qualité de l'air et du bruit. Madame le Maire informe avoir contacté le SMABT pour la pose, coté RD1001, pendant les ponts de mai. Monsieur BURDIN évoque la possibilité de poser des appareils financés par la commune. Ceux-ci permettront de comparer avec ceux posés par le SMABT. Cela doit être rigoureux, cartésien et indiscutable. Madame le Maire lui répond positivement. Monsieur VANDENABEELE a quelques contacts de sociétés et va leur demander des devis.

Monsieur GAMAIN évoque les travaux d'insonorisation à la maternelle, via Espace 9. Il indique que c'est difficile de travailler avec eux et de faire avancer le dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est levé à 19 heures 37.

Catherine MARTIN
Maire



Stéphanie CORDONNIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphanie Cordonnier', written over a faint circular stamp.